

Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 30/08/2010

L'an deux mil dix le trente août à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, PORTE THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, POULLE Jean-Bernard.

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : /

Absent(s) ayant donné procuration : ORTILLON Patrice à POULLE Jean-Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 15
- Votants : 16

Date de convocation : 26/08/2010

Date d'affichage : 26/08/2010

A été nommé secrétaire : Julien FAURIE

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Voirie**
 - Information sur l'avancement des différents travaux engagés pendant l'été
 - Demande de subvention pour la rue de la Moisandière
- 3. Assainissement** – Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public
- 4. Personnel** – Régime indemnitaire
- 5. Finances**
 - a. Autorisation de poursuite
 - b. Assujettissement TVA des lotissements
 - c. Participation financière au fonctionnement du psychologue scolaire
- 6. Rapport des commissions**
- 7. Intercommunalité**
- 8. Questions diverses**

La séance est ouverte à 19h15.

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 juillet est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Voirie

a- Informations sur l'avancement des différents travaux engagés durant l'été

Monsieur Le Maire passe la parole à Jean-Claude DUBOIS, 4ème adjoint, pour présenter les différents projets de voirie programmés durant l'été.

Après examen des devis relatif à des travaux de réfection de voirie, Monsieur le Maire a signé, conformément à la délégation de compétences du Conseil Municipal, les devis suivants auprès de la société GTTP :

- Avenue de la Chasse royale : 2691 euros TTC
- Rue Foulque Nerra : 1375.40 euros TTC
- Rue des Lotiers : 999.86 euros TTC
- Rue du Chambélé : 1106.30 euros TTC
- Rue de la Moisandière : 1066.83 euros TTC.
- Rue de l'école : 5 196.62 € TTC. Cette opération a été prise en charge par le budget intercommunal.

Le Conseil municipal prend acte.

b – Demande de subvention pour la rue de la Moisandière

Dans le cadre de la réfection d'une partie des trottoirs rue de la Moisandière, abîmés suite aux passages répétés sur le trottoir des transports collectifs, une demande de devis a été faite auprès de la société GTTP. Celle-ci se monte à 1066.83 euros TTC.

***Après délibération,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général sur la base des 1066.83 euros TTC.

3. Assainissement – Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif doit être présenté au conseil municipal.

La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, assistant conseil auprès de notre Collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide des services communaux.

Ce rapport est public et permet d'informer le conseil et les usagers du service.

Après lecture et débat notamment sur certains chiffres à vérifier par la Direction Départementale des Territoires tels que le nombre d'abonnements au réseau d'assainissement sous-estimé dans le rapport à 200 ainsi que le volume d'eau assainie facturé en 2009,

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un travail de communication envers les administrés sera effectué prochainement quant au rejet dans les réseaux

d'assainissement de certains éléments non dégradables tels que les lingettes. Ces éléments se retrouvent dans les pompes de relevage et perturbent le système d'épuration.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un règlement de l'assainissement communal devra être réalisé afin que tout administré propriétaire d'un puits le déclare conformément à la réglementation et puisse contribuer à l'effort financier collectif de traitement des eaux usées si l'eau est reversée dans le réseau.

Arrivée de Mme Isabelle BROCHERIOU à 19h50.

4. Personnel – Régime indemnitaire

a- Indemnité d'Administration et de Technicité

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 22 février 2007 relative l'Indemnité d'Administration et de Technicité et fixant à 3 le coefficient multiplicateur maximal du montant de base annuel, **le conseil municipal est informé** que la Secrétaire générale pourra bénéficier de cette indemnité. Celle-ci est en effet accordée aux Rédacteurs territoriaux dont l'indice brut est inférieur à 380.

Considérant la mission d'encadrement des services, les responsabilités et la disponibilité qui incombent à ce poste, **le Conseil municipal prend acte.**

b- Indemnité d'Exercice des Missions

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la création d'un nouveau régime indemnitaire lié au grade et à la fonction de secrétaire générale: L'indemnité d'Exercice de Missions.

Le crédit global de ce régime indemnitaire est calculé sur la base du montant de référence pouvant bénéficier d'un coefficient multiplicateur maximal de 3. Les critères d'attributions et conditions de versement sont conditionnés à la façon de servir, la technicité, la spécialité des fonctions et les responsabilités. La périodicité est mensuelle.

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de Missions des Préfectures,
Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Considérant que secrétaire générale occupe un poste à responsabilités requérant technicité, disponibilité et polyvalence, qu'elle relève du cadre des rédacteurs territoriaux,

**Après délibération,
Le Conseil municipal
A l'unanimité,**

- **Approuve** la création de l'Indemnité d'Exercice des Missions,
- **Autorise le Maire à signer** l'arrêté portant attribution du régime indemnitaire.

5. Finances

a. Autorisation de poursuite

Suite à l'arrivée de la nouvelle perceptrice à la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre, Mme Florence LIMET, il est nécessaire pour l'ordonnateur de donner une autorisation permanente ou temporaire au comptable pour tous les actes de poursuite tels que l'opposition à tiers détenteur et la saisie vente des biens immobiliers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 1617-24 et R 2342-4 aux termes desquels « L'ordonnateur autorise l'émission des commandements de payer et les actes subséquents, selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut-être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet ».

Considérant que cette dispense facilite les relations de travail entre les services communaux et ceux du Trésor public sans pour cela supprimer l'information,

***Après délibération,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité***

- **autorise** le Comptable chargé du recouvrement des produits, du budget principal et des budgets annexes, de manière générale et permanente la poursuite afférente aux commandements, oppositions à tiers détenteur et saisie-ventes mobilière.

b. Assujettissement TVA des lotissements

Par délibération n°2010-18 de la séance du 02 juillet 2010, le Conseil municipal avait décidé de fixer le prix de vente des terrains du lotissement communal Delahaye à 68 euros le m².

Une circulaire du Trésor public et de l'association des Maires de France sont parvenues à la Mairie courant juillet sur une récente réforme intervenue en matière de TVA immobilière et sur ses conséquences en matière de lotissement.

Dorénavant, et ce depuis l'entrée en vigueur de l'article 16 de la loi de finances rectificatives pour 2010 du 9 mars 2010, les cessions de terrains à bâtir intervenues depuis le 11 mars 2010 sont désormais soumises de plein droit à la TVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas modifier le prix de vente initialement convenu lors de la séance du 02 juillet 2010.

***Après délibération,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,***

- **Réaffirme et maintient le prix de 68 euros Toutes Taxes Comprises** pris par délibération du 02 Juillet 2010.

c- Participation financière au fonctionnement du psychologue scolaire

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la participation financière de la Commune pour la mission de psychologue scolaire. Celle-ci est calculée sur la base de 0.70 euros par élève inscrit dans l'école concernée. L'effectif d'enfants inscrits est de 257 pour la rentrée 2009/2010 soit une somme globale de 179.90 euros.

***Après délibération,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,***

- **Autorise le Maire à signer** la convention relative à la participation financière pour la mission de psychologue scolaire et émettre le mandat correspondant.

Le Conseil Municipal souhaite que les 0,70 € de dépenses par enfant soient justifiées.

6. Rapport des commissions

Dans le domaine de la Voirie, Monsieur Jean-Claude DUBOIS intervient pour informer le conseil de l'ouverture prochaine d'une nouvelle entreprise située dans la Zone industrielle

du Pilon. Il s'agit de l'entreprise « LC Confort Fenêtres et Portes ». Des travaux de voirie sont également prévus route de Beaufoux à partir du 13 septembre. La circulation sera alternée puis la route sera barrée le 29 septembre. Il s'agit d'un élargissement de voirie avec enrobé déposé sur la bande roulante. Une communication sera distribuée dans chaque boîte aux lettres des administrés du Serrain. Concernant le groupe scolaire, la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles à pris en charge en août dernier les travaux d'élargissement de l'impasse de l'École. Une barrière-refuge est prévue pour protéger les enfants à la sortie du bus scolaire.

Monsieur Chauveau informe le conseil que les horloges de l'Eglise ont été remises à l'heure.

Les travaux réalisés au lavoir ont été unanimement appréciés par les habitants de la Commune. Des travaux complémentaires seront prévus au budget 2011 notamment pour la réfection de la toiture, repeindre les murs intérieurs du lavoir et poser un crépis extérieur. La rivière a également été nettoyée par le personnel communal. Un sincère remerciement leur est adressé.

M. Chauveau Intervient sur la propreté de la ferme de La Roche Biette. M. le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien locataire s'est engagé à la nettoyer.

Mme Plou intervient sur le positionnement des passages piétons jugés obsolètes notamment pour ceux qui ont des poussettes. Monsieur le Maire informe les conseillers que le Cabinet Kiriakos a été engagé par la Mairie afin de réaliser pour 2011 une étude d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un audit du cheminement des administrés dans les lieux publics sera donc réalisé prochainement sur la Commune de Semblançay.

Dans le domaine de la Communication, Mme TESSIER annonce la parution de la nouvelle Gazette des Associations. Dans celle-ci a été insérée une communication sur l'opération de ramassage de ferrailles qui interviendra le samedi 16 octobre prochain. Une benne sera installée place de la Mairie durant toute la journée du 16 octobre pour collecter tout type de ferrailles.

Monsieur le Maire annonce que le repas des anciens est fixé au 02 octobre 2010 dans la salle des Claireries. Les listes d'invitation sont distribuées à chaque conseiller.

Pour le domaine associatif, M. POULLE intervient pour parler du Tournoi du Fair-Play qui s'est déroulé le 28 août dernier, remporté par l'entente Neuillé/ Semblançay. Ce tournoi sera sans doute le dernier car malgré la mobilisation de l'équipe organisatrice, seules cinq équipes de football sont venues sur le terrain alors que huit s'étaient inscrites.

7. Intercommunalité

Le dernier compte-rendu du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles a été transmis en Mairie. Celui-ci sera envoyé par mail à tous les conseillers municipaux.

8. Questions diverses

Il n'a pas été fait de questions diverses.

La séance est levée à 21h15.